

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

| | |
|--------------|---|
| Suchabfrage | 20.04.2024 |
| Thema | Keine Einschränkung |
| Schlagworte | Internationale Abkommen, Grundrechte |
| Akteure | Reimann, Lukas (svp/udc, SG) NR/CN |
| Prozesstypen | Keine Einschränkung |
| Datum | 01.01.1965 - 01.01.2021 |

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Internationale Abkommen, Grundrechte, 2018 - 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 20.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

| | |
|---------------------------|----------|
| Allgemeine Chronik | 1 |
| Wirtschaft | 1 |
| Wirtschaftspolitik | 1 |

Abkürzungsverzeichnis

MWST Mehrwertsteuer
ZTG Zolltarifgesetz

TVA Taxe sur la valeur ajoutée
LTaD Loi sur le tarif des douanes

Allgemeine Chronik

Wirtschaft

Wirtschaftspolitik

Wirtschaftspolitik

MOTION

DATUM: 26.09.2018
GUILLAUME ZUMOFEN

Selon Lukas Reimann (udc, SG), le **droit de douane imposé selon le poids pour les voitures de tourisme engendre** non seulement **une charge administrative disproportionnée**, mais semble également désuète. L'importation des voitures de tourisme est soumise à la TVA et à l'impôt sur les véhicules automobiles. De plus, l'art. 8 de la loi sur le tarif des douanes (LTaD) impose une taxe supplémentaire selon le poids du véhicule. Alors que les recettes de ce tarif douanier correspondent à moins d'un pour cent du produit imposé sur l'importation de voitures de tourisme, il entraîne des frais administratifs conséquents pour les douanes et les entreprises. Le parlementaire Reimann propose donc la suppression de ce droit de douane.

Le Conseil fédéral s'est prononcé en défaveur de la motion. Tout d'abord, il rappelle que ces droits de douane sont liés à des accords internationaux qui ne peuvent pas être révoqués si facilement. Puis, il précise qu'un rapport sur la simplification des formalités douanières (14.3014) est en cours.

Le Conseil national a adopté la motion par 122 voix contre 60 et 1 abstention. Le camp rose-vert a été rejoint par 10 voix du PDC, mais cela n'a pas pesé lourd dans la balance. ¹

MOTION

DATUM: 05.07.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

Lukas Reimann (udc, SG) souhaite supprimer le **droit de douane imposé selon le poids pour les voitures de tourisme**. Selon lui, cette charge désuète engendre une fardeau administratif disproportionné.

Par 5 voix contre 4 et 2 abstentions, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats (CER-CE) propose à sa chambre de rejeter la motion. Elle explique que le projet du Conseil fédéral sur l'abolition unilatéral des droits de douane sur les produits industriels, mis en consultation, répond à la demande du parlementaire.

La motion, adoptée par le conseil national en 2018, a été rejetée, sans discussion, par la chambre des cantons. ²

1) BO CN, 2019, p.1632

2) BO CE, 2019, pp.431; Communiqué de presse CER-CE du 10.04.2019; Rapport CER-CE du 08.04.2019